



**HAL**  
open science

## Banlieues françaises et place des femmes

Arnaud Lacheret

► **To cite this version:**

Arnaud Lacheret. Banlieues françaises et place des femmes. Radicalités - La ville. Concours commun d'entrée en 1re année d'IEP/Sciences Po, 2017. halshs-01633255

**HAL Id: halshs-01633255**

**<https://shs.hal.science/halshs-01633255>**

Submitted on 12 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Banlieues françaises et place des femmes**

*Par Arnaud Lacheret*

Deux événements récents ont mis en évidence la place des femmes dans l'espace urbain et particulièrement dans les quartiers populaires. En fin d'année 2016, un reportage télévisé dans le cadre du journal de 20 h de France 2 montre notamment des femmes qui ne semblent pas être les bienvenues dans un café d'une banlieue populaire. L'autre fait d'actualité qui a mis de nouveau l'accent sur la place des femmes date du mois de mai 2017 où un article du quotidien « Le Parisien » décrit le quartier de la Chapelle-Pajol, situé dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris comme un lieu où les femmes ne peuvent que très difficilement circuler, risquant le harcèlement et les remarques désobligeantes constamment.

### **Une inégalité qui s'aggrave d'année en année**

L'inégalité entre femmes et hommes dans les quartiers sensibles se quantifie d'abord grâce à des critères sociaux. En effet, en 2014, l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ZUS) indique qu'une femme sur deux vivant dans ces quartiers n'est pas ou plus sur le marché du travail contre 30% des hommes. Cette tendance est lourde et s'accroît sensiblement avec la crise économique, l'Insee estime que de 2006 à 2012, le taux d'activité des femmes habitants en ZUS est passé de 57,3 à 52,6 % là où ce chiffre a évolué de 70,2 à 69,5 chez les hommes (dans les quartiers hors ZUS, ces chiffres sont de 65-68 % pour les femmes et de 74-75 % chez les hommes sur la même période.) Les inégalités entre hommes et femmes sont donc beaucoup plus importantes dans les quartiers sensibles.

La place de la femme dans les quartiers populaires est pourtant un sujet très présent dans la politique de la ville. Depuis les années 80 où cette dernière, suite aux flambées de violence, va promouvoir la participation des habitants à la vie de leur quartier par le biais de structures participatives et également en favorisant des associations spécifiquement en lien avec les publics féminins, jusqu'à la loi « *pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes* » de Najat Vallaud-Belkacem qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une politique transversale de la politique de la ville, les dispositifs d'aides et les politiques publiques vont se multiplier. Force est de constater que leur efficacité se montrera très limitée au vu des maigres résultats en la matière, les politiques d'égalité entre femmes et hommes rencontreront un destin assez similaire à celui des politiques de la ville ne traitant pas de rénovation urbaine.

Les études sur le genre ont montré que l'urbanisme n'était de façon générale pas vraiment fait pour un public féminin et la réaction des gouvernements suite aux violences urbaines depuis les années 80 a plutôt aggravé la situation.

### **Une place des femmes dans l'espace public difficile à trouver dans l'urbanisme moderne**

En 2014, dans « *la ville faite par et pour les hommes* », le géographe Yves Raibaud montre que si l'égalité hommes femmes est proclamée, les terrains de sports publics sont majoritairement conçus pour les garçons, que les transports publics sont l'objet de nombreux dispositifs anti fraudes mais que la protection des femmes y est très mal organisée alors qu'elles en sont les principales usagères, que dès l'école, les cours sont monopolisés par les garçons et leurs jeux. La ville serait donc genrée et les politiques publiques de loisirs seraient très majoritairement réservées aux garçons. Yves Raibaud estime en effet que 75 % des budgets publics consacrés aux loisirs le sont pour les garçons.

Pour y remédier, certaines collectivités ont recours au « *gender budgeting* » depuis le début des années 2010 qui permet de rééquilibrer les investissements. Toutefois, cette pratique a pris énormément de retard et ses effets ne sont pour le moment pas vraiment quantifiable et il faut hélas que des faits divers, parfois tragiques défraient la chronique pour qu'épisodiquement, la question de la place de la femme dans les quartiers populaires devienne un sujet politique.

### **Des faits divers et des médiatisations qui font réagir les pouvoirs publics sans réels résultats**

En termes de représentations, la place de la femme souffre d'une place particulièrement dégradée. Au début des années 2000, plusieurs cas de violences très médiatisés vont faire réagir l'opinion sans pour autant qu'une politique publique efficace ne voit le jour. En 2002, c'est l'ouvrage de Samira Bellil, « dans l'enfer des tournantes » qui mettra en avant les viols collectifs commis dans certains quartiers et de façon plus générale, le statut de la jeune femme dans les quartiers populaires. Cet ouvrage, ainsi que le drame de la jeune Sohane, brûlée vive en 2002 à Vitry sur Seine, va entraîner une réaction militante avec la « marche des femmes des quartiers contre les ghettos et pour l'égalité » qui sera très relayée médiatiquement et consacrera la création de l'association « ni putes ni soumises » qui permettra plusieurs avancées en terme de politiques publiques et notamment de traitement policier, social et judiciaire des violences faites aux femmes avec notamment l'action important d'une association créée en 1972, le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Pour autant, les violences, même si elles sont toujours difficiles à évaluer, semblent ne pas vraiment avoir baissé significativement. La pression sécuritaire et la prévention accrue n'ont pour l'instant pas eu de résultats vraiment tangibles.

Les femmes dans les quartiers populaires sont également l'objet d'une pression traditionnelle et religieuse à travers notamment les affaires du voile au collège, puis du voile intégral. A Creil en 1989, deux collégiennes sont exclues car elles refusent d'enlever leur voile au collège. De nombreuses affaires suivront au cours dequelles les pouvoirs publics seront « testés ». La réponse gouvernementale sera jugée trop légère puisque le Ministre de l'éducation Lionel Jospin fera appel au Conseil d'Etat, dont la réponse ne fera qu'interpréter la législation en vigueur et donc constater que le port du voile n'est pas incompatible avec la laïcité, laissant les chefs d'établissements face à leurs responsabilité. De 1994 à 2003, une centaine de jeunes filles seront exclues pour port du voile islamique, occasionnant des recours en justice et des annulations.

Le Président Jacques Chirac, estimant que la situation n'est plus tenable, réunit une commission présidée par Bernard Stasi en 2003 dont les conclusions seront reprises dans la loi sur le port des signes religieux à l'école qui prohibe ces derniers, dont bien entendu le voile islamique. Cette loi a plutôt fait preuve d'une certaine efficacité puisque les cas sont désormais anecdotiques. Les débats portent désormais sur les accompagnatrices de sorties scolaires ou encore sur le port du voile à l'université, mais dans ces deux cas de figure, le sujet semble moins propice à intégrer l'agenda politique à brève échéance.

L'autre affaire religieuse porte sur le voile intégral dont la version que l'on trouve dans certaines zones du Moyen-Orient, nommée le niqab, semble se multiplier au cours de l'année 2009 dans certains quartiers. Des figures musulmanes comme le recteur de la grande mosquée de Paris Dalil Boubakeur, tout comme des politiques de tout bord à commencer par le Président de la République Nicolas Sarkozy y voient comme un signe de progression de certaines tendances fondamentalistes. Plusieurs affaires judiciaires et notamment l'arrestation de femmes portant un niqab en train de conduire, verront la nécessité de légiférer. Ce sera chose faite avec la loi de 2010 prohibant la dissimulation du visage

dans l'espace public. Depuis cette loi, plus de 700 contrôles ont eu lieu et le sujet semble avoir évolué vers d'autres types vestimentaires musulmans qui impliquent moins les quartiers populaires comme la combinaison de baignade ou « burkini » durant l'été 2016.

Plus que les signes religieux en question, c'est d'abord l'utilisation d'un public féminin, principalement dans les quartiers populaires, à des fins politiques ou religieuses qui est notable et qui se manifeste souvent durant des épisodes médiatiques souvent sujets à controverses politiques et sociétales.

### **Des réactions citoyennes porteuses d'espoirs**

Durant les années 2015 à 2017, des femmes issues de quartiers sensibles ont parfois pu s'organiser, sous forme de manifestations ou d'événements médiatiques, pour dénoncer le communautarisme ou les pressions dont elles pouvaient être victimes. Parmi les pionnières on peut citer le collectif « place aux femmes » à Aubervilliers, qui occupe volontairement les terrasses de café depuis 2015. Ce mouvement sera imité dans plusieurs autres villes et notamment dans la banlieue lyonnaise à Rillieux-la-Pape où la « marche des femmes » organisée par la conseillère municipale Brigitte Desmet fit l'objet d'un reportage très commenté durant la campagne électorale à la fin de l'année 2016. Du FN, qui rebondira sur ce thème pour dénoncer l'inaction du gouvernement face à l'immigration au candidat socialiste Benoit Hamon qui fera une comparaison hasardeuse avec les cafés ouvriers du début du 20<sup>ème</sup> siècle en passant par le futur Président de la République Emmanuel Macron, tous les principaux candidats feront des propositions pour rétablir l'égalité hommes-femmes dans les quartiers.

Plus récemment, la situation des femmes au sein du quartier de la Chapelle-Pajol dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris fut également l'occasion de mettre ce sujet sur le devant de la scène : un collectif de riveraines a en effet attiré l'attention sur les grandes difficultés de circulation des femmes dans ce quartier, notamment depuis l'arrivée d'un grand nombre de migrants.

La situation des femmes dans les quartiers populaires et les zones sensibles est donc un sujet de politique publique depuis presque 40 ans. En terme économiques, sociaux, culturels et urbains, les inégalités entre les femmes et les hommes sont beaucoup plus importantes dans les Zones Urbaines Sensibles qu'ailleurs. Pour autant, malgré quelques tentatives locales ou gouvernementales, la situation ne semble pas vraiment évoluer comme en attestent les nombreuses et régulières situations médiatiques qui mettent régulièrement ce sujet à l'ordre du jour. La prise de conscience par l'opinion publique et la société civile est de plus en plus importante et les pouvoirs publics ne pourront sans doute plus longtemps faire l'économie d'un traitement de fond de cette question sensible.

### **A retenir**

Les inégalités hommes femmes dans les zones urbaines sensibles sont plus importantes qu'ailleurs. Il s'agit d'une politique publique que les gouvernements considèrent comme prioritaires sans pour autant parvenir à inverser cette tendance, régulièrement mise en avant par des faits divers médiatiques